

Julien Long, « Les jeunes étrangers isolé.e.s en France et les transformations de leur prise en charge de 1945 à nos jours. Regard socio-historique sur un phénomène ancien »

Colloque « Des mineurs comme les autres ? », Janvier 2021

Merci à tous et à toutes. Pour introduire ces échanges qui vont être très riches je vais commencer par faire un regard historique sur un temps un peu plus long, donc de 1945 à nos jours, pour pouvoir essayer d'appréhender justement en quoi le statut contemporain de mineur non accompagné qui s'impose depuis la dernière décennie du XX^{ème} siècle, qui aujourd'hui dépeint plutôt un nouveau statut, un nouveau profil de l'enfance des rues dans la société européenne, comment finalement cette catégorie, mais de manière générale la terminologie jeune étranger isolé qui est utilisées depuis les années 50, finalement comment on peut la recaler dans une Histoire collective un peu plus large, un peu plus longue qui s'intéresse elle justement à la question des migrations juvéniles coloniales et post-coloniales, particulièrement en Méditerranée puisque c'est le sujet qui va nous intéresser ici. Finalement l'enjeu c'est de se décentrer de la seule forme de classification politique qui est contenue derrière le terme mineur non accompagné qui s'est imposée en 2016, et le terme mineur isolé étranger. Et on verra qu'au travers de l'Histoire il y a eu une succession de formes d'emprises politiques qui passent par justement ces formes de classifications et de prises en charge et qu'on peut trouver certaines ruptures et continuités dans les dispositifs contemporains et essayer de les recoller sur une Histoire un peu plus globale de cette question de migration juvénile, donc migration qui sera contrainte ou forcée d'enfants et de jeunes issus des territoires au Sud.

Donc il faut justement bien penser à travers ça qu'on va avoir une succession de formes d'appellations spécifiques de ces jeunes en migration, de ces jeunes en circulation, et que successivement il va y avoir des transformations propres qui sont propres également au contexte dans lequel ces qualifications et ces formes de prise en charge, ces formes biopolitiques d'emprise politique sur les jeunes au Sud de la Méditerranée principalement vont pouvoir construire ce qu'on appréhende aujourd'hui comme des mineurs non accompagnés, qui est une catégorie qui est assez restrictive et qui dépeint principalement, pour reprendre Adeline Perrot, une sorte d'arbitrage institutionnel entre des profils concurrents de jeunes isolés étrangers sur les territoires en Europe. Parce que finalement la catégorie MNA c'est un regard qui peut être d'une certaine façon assez partiel, voire même ethnocentré, puisqu'elle ne dépeint pas l'ensemble du phénomène social total qui est représenté dans cette migration juvénile. C'est un petit peu l'approche Sayad, c'est-à-dire qu'on va souvent considérer le jeune qui vient et qui arrive dans la société d'immigration sans prendre en compte le processus qui l'a poussé à l'émigration. Donc en mettant en avant une question de trajectoire complète, en se décentrant de la seule approche de classification, la seule approche de catégorie on peut prendre en compte une succession de ces déplacements à travers le temps, en particulier dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle et dans le début du XXI^{ème}.

Ce travail sur la question des migrations juvéniles elle est assez récente en France, alors qu'elle est un petit plus développée dans les champs historiques anglo-saxons avec une articulation entre le Child and youth studies qui s'articule avec la question Colonial and post-colonial studies. Ca veut dire que depuis peu, en reprenant les travaux menés notamment dans le monde anglo-saxon et particulièrement en Grande-Bretagne qui ont une Histoire assez particulière de déplacements d'enfants notamment dans le cadre des Empires, justement en France on a un renouveau ici qui est particulièrement porté par des équipes notamment autour des universités d'Angers avec Yves Denéchère ou d'autres Historiens comme ça, et qui a connu dans la dernière décennie, notamment à travers certaines publications dans la Revue d'Histoire de l'enfance irrégulière qui a travaillé en 2012 sur la question de l'enfance déplacée et qui vient des sortir très récemment une question sur l'enfance colonisée et décolonisée, notamment sur les questions de migration.

Evidemment cette Histoire collective est très vaste. Elle partage différentes formes de catégories qui peut aller des déplacements, des transports, mais aussi de l'adoption et de la migration telle qu'on la connaît plus particulièrement depuis les années 90.

Mon propos va donc essayer de mettre en place le phénomène contemporain de mineurs non accompagnés dans un temps beaucoup plus long que celui qui est habituellement envisagé, et notamment par cette impression d'une éternelle urgence, en tout cas d'une urgence importante qui est souvent induite par le phénomène de crise migratoire, en tout cas de construction d'un imaginaire de crise qui pousse finalement à avoir un regard assez restreint dans une forme présente. Et en interrogeant l'émergence des figures particulières justement propres à l'enfance et aux jeunes des territoires ultra-marins, territoires coloniaux puis post-coloniaux, on peut essayer de comprendre plusieurs éléments de prise en charge, à travers une volonté de mettre en avant dans ce phénomène transnational de migration juvénile les ruptures et les continuités.

Premièrement même si on a plutôt en tête dans la question de la circulation ou des déplacements d'enfants isolés ou de jeunes isolés la question des orphelins de guerre, notamment avec la Seconde guerre mondiale et le transfert de populations suite aux conflits et l'organisation de tout un système permettant ce transfert, la question des migrations juvéniles est pourtant un ensemble assez important de l'Histoire coloniale parce qu'il faut bien comprendre que l'enfance est disons un objet politique assez important dans l'Histoire coloniale. C'est une page blanche sur laquelle on peut inscrire justement l'utopie coloniale et favoriser justement le joug de la Métropole sur ces espaces colonisés. C'est souvent aussi à partir de 1945 avec la montée des velléités indépendantistes qu'on va observer cette importance-là, puisque finalement ce qui est le plus important pour le pouvoir colonial qui essaye de se maintenir c'est de construire une interaction entre colonisés et colons, et de pouvoir justement trouver des jeunes afin de pouvoir faire en sorte de les assimiler aux attentes propres du pouvoir colonisateur.

Premièrement la question de la circulation juvénile elle est très ancienne elle date même des premières formes de colonisation, notamment des colonisations atlantiques, et elle est un mouvement du Nord au Sud si on veut, des métropoles aux colonies, et aussi évidemment des colonies aux métropoles. Il faut bien comprendre que la société coloniale est une société de la deuxième chance pour les métropoles, c'est-à-dire qu'elle permet d'envoyer des enfants ou des jeunes issus des classes dangereuses des métropoles et des grandes villes afin de pouvoir favoriser leur intégration et essayer de trouver une solution. Bien souvent l'idée c'était le transport ou la potence depuis assez longtemps. Il y a d'ailleurs un ouvrage intéressant qui s'appelle 'Les pendus de Londres' qui montrait qu'une grande partie des pendus de Londres était des jeunes qui avaient refusé le transport dans les colonies pour aller travailler, comme sanction à des très menus larcins comme des vols... qui étaient une petite délinquance. Donc déjà la circulation elle est dans un double sens, c'est-à-dire que dans l'espace colonial, dans l'empire colonial il y a une forte circulation juvénile.

Elle est aussi évidemment du Sud au Nord, et notamment avec un cas particulier, c'est le cas des jeunes métis. Donc ce sont ces enfants qui sont nés d'une union, bien souvent d'un homme français par exemple pour l'empire français et d'une personne indigène entre guillemets. Et donc finalement un statut spécifique sur la question de ces métis est mis en place avec un dispositif de centres. Par exemple un cas particulier de métis qu'on appelle les Eurasiens, donc ceux qui sont sur le territoire indochinois où il va y avoir à partir de 1946 des prises en charge de ces jeunes-là, c'est-à-dire que les mères vont déposer leurs enfants à des institutions, notamment des œuvres caritatives, des œuvres religieuses, dans des centres en Indochine qui vont préparer le départ et ensuite qui vont rapatrier entre guillemets ces enfants-là, ces enfants métis, eurasiens, pour pouvoir justement favoriser leur assimilation, toujours dans cette idée de construire une sorte d'homme colonisé de demain ou de femme colonisée de demain qui favorisera les interactions entre population métropolitaine présente dans les colonies et personnes indigènes. Donc pour cette question-là si vous voulez approfondir il y a actuellement sur le site musea.fr, le site de l'Université d'Angers toute une exposition virtuelle sur la question spécifique des Eurasiennes, des jeunes filles et de leur transport à travers ça.

Donc il faut bien comprendre que la circulation juvénile d'empire est une circulation qui est très développée, particulièrement dans les années 45. Et c'est principalement ici sur la question de la circulation contrainte, mais on retrouve aussi à partir des années 50 une circulation qui n'est pas contrainte, qui va suivre, notamment particulièrement sur des jeunes d'Afrique du Nord, le lot des travailleurs étrangers, des travailleurs émigrés d'Afrique du Nord pour se retrouver en Métropole. C'est ce qu'on appelait à cette époque-là les jeunes Musulmans d'Algérie. Ces jeunes Musulmans d'Algérie ce sont des jeunes isolés qui dans les années 50 commencent à être un phénomène qui est très visible, qui pose beaucoup de questions, qu'on peut retrouver évidemment dans certaines études historiques même si elles sont très peu documentées. Et ça appartient à un phénomène assez classique au sein des années 50 de jeunes isolés, parce qu'il faut bien comprendre que pendant les années 50 et dans le début des années 60 également on a à peu près considéré qu'il y a 800 000 jeunes en tout sur le territoire français qui sont isolés, loin de leur famille, et 78% de ces jeunes-là sont principalement des travailleurs, 6% sont des apprentis, et dans ce grand ensemble de jeunes isolés il y a à peu près 11%, 71 000 jeunes, qui sont des jeunes isolés étrangers. Evidemment la figure de l'étranger de cette époque-là n'est pas forcément extra-européenne, puisqu'il faut se rappeler que l'étranger était aussi celui venu de l'Europe du Sud et notamment du Portugal et de l'Espagne qui étaient comptabilisés là-dedans. Donc parmi les jeunes isolés il y a les jeunes Musulmans d'Algérie qui depuis la loi de septembre 1947 qui donne un statut spécifique, celui des Musulmans d'Algérie, une sorte de citoyenneté construite qui n'apporte pas l'ensemble des droits mais qui permet un déplacement en Métropole pour favoriser l'arrivée d'étrangers. Et on retrouve ces jeunes-là notamment dans les archives du Centre d'observation de Savigny-sur-Orge. Un centre d'observation c'était un espace sur lequel on enfermait entre guillemets les jeunes délinquantes et qui permettait par une ordonnance de placement provisoire pendant trois mois de pouvoir favoriser, évaluer et ensuite réorienter le jeune. Il faut bien voir que dans les années 50-60 il y avait à peu près 30 à 40 jeunes par an qui étaient accueillis dans ces centres d'observation et qui mettaient en avant justement une grande place de ces jeunes Musulmans d'Algérie sur le territoire. Ces jeunes étaient principalement appréhendés par la Police, ils étaient enfermés dans ces centres d'observation, notamment au début pour vagabondage. Bien que le délit de vagabondage a été interdit, entre guillemets il a été annulé à partir de 1935, les forces de l'ordre et les juges etc. continuent à utiliser ce délit-là pour finalement mettre en place les jeunes dans les centres d'observation, et c'est surtout face à l'impréparation des pouvoirs publics notamment au regard de la montée importante de la présence de ces jeunes Musulmans d'Algérie.

Donc on va retrouver deux grands types : ceux qui ont quitté l'Algérie de leur propre chef après l'autorisation de leurs parents, c'est ce qu'il leur fallait pour traverser la Méditerranée, qui se retrouvent ensuite entre plusieurs boulots et qui se retrouvent interpellés sur l'espace public et finissent en centre d'observation, ou bien ceux qui ont suivi un père principalement, notamment parmi les aînés, et qui après une dispute, un conflit, ont fugué et se sont retrouvés également isolés. Tous ces jeunes-là se retrouvent ainsi enfermés dans les centres d'observation et sont justement une des premières occurrences de ces jeunes isolés étrangers à travers la figure du jeune Musulman d'Algérie.

On va retrouver dans la période de la décolonisation et au début des indépendances cette même emprise sur les jeunes. Cette emprise elle passe évidemment par l'occupation très importante des jeunes déshéritées d'Alger, notamment dans le cadre des conflits algériens. Il faut bien voir qu'il y a, notamment à Alger mais aussi dans le Protectorat marocain, des jeunes des rues qu'on appelle les yaoueds, et ces jeunes-là participent assez fréquemment aux émeutes urbaines qu'il peut y avoir dans les villes d'Alger, de Casablanca, notamment avec les indépendantistes. Donc il y a une volonté des pouvoirs publics d'investir sur ces jeunes-là, et au début il va y avoir des centres qui vont être construits, notamment des centres qui vont être construits par Suzanne Massu, la femme du général Massu, qui commence à obtenir les pleins pouvoirs militaires entre guillemets à partir des années 57-58. Suzanne Massu va ouvrir des centres qui vont accueillir, avec des maraudes de militaires, des jeunes à la rue, les préparer en centre, les scolariser et puis ensuite les envoyer en Métropole, principalement dans le cadre de colonies de vacances. Et lors des crises de l'indépendance on va avoir des transferts de ces enfants-là, des enfants des rues d'Alger qui vont passer notamment dans le Béarn ou en Maine-et-Loire et qui vont être pris en charge dans des centres spécifiques qui vont être justement mis en place. Donc on voit que l'investissement des jeunes dans la

question coloniale est très important, que ça soit justement sur la question des migrations de travailleurs étrangers, mais aussi sur la question de la prise en charge des jeunes déshérités et de leur transfert dans la société européenne et française.

On voit après par contre la décolonisation avec les indépendances on a un basculement vers une logique qui n'est plus une logique biopolitique de contrôle de la jeunesse mais plutôt une logique humanitaire. Principalement après la crise du Biafra on voit qu'on a un basculement avec la mise en place d'un soft power humanitaire qui permet de maintenir une certaine emprise entre guillemets sur les territoires anciennement colonisés tout en ayant évidemment cette façade compassionnelle. On a évidemment l'accentuation du rapatriement des enfants métis, particulièrement les Eurasiens en France, mais aussi, et c'est là que c'est très important, c'est la première occurrence du terme mineur isolé étranger dans la mise en place d'un dispositif d'Etat spécifique entre 1975 et 1992 avec la première occurrence de mineur isolé étranger, de ces jeunes qu'on appelle en général les boat people qui étaient des adultes mais aussi des enfants isolés, et qui vont être pris en charge par un système spécifique mis en place par l'Etat, soit en appui avec certaines ONG ou soit à partir de la décentralisation avec certains conseils départementaux. Donc on va voir rapidement ici ce basculement.

Et en 92, une fois que ce dispositif sur les mineurs isolés étrangers s'arrête, notamment avec la prise en charge des enfants bosniaques, on va finalement observer que les conseils départementaux vont se retrouver entre guillemets dans la tourmente de la mondialisation, et particulièrement dans le 93 qui est à proximité de l'aéroport de Roissy où dans les années 90 une grande partie des jeunes arrivaient par voie aérienne. Et rapidement on va voir qu'il va y avoir un besoin, une demande d'une nouvelle prise en charge et d'un nouveau système de solidarité qui serait pris en charge par l'Etat comme c'était le cas avec les jeunes boat people entre guillemets puis les enfants réfugiés bosniaques.

Mais ce système va mettre du temps à se mettre en place. Il va y avoir des premières tentatives. Le système Versini à Paris, mais également la mise en place du lieu d'accueil et d'orientation à Taverny qui est attaché directement à l'aéroport de Roissy pour favoriser la prise en charge de ces jeunes. A ce moment-là on est plutôt sur une catégorie de mineurs isolés demandeurs d'asile, c'est-à-dire que la figure-même de l'enfant exilé ou du jeune exilé est plutôt celui du demandeur d'asile, de l'enfant victime de violences. Et on va voir qu'une transformation va être très importante.

Une grande transformation va être faite lorsque les moyens d'arrivée vont se transformer, lorsqu'on va passer d'une diminution de l'arrivée par voie aérienne avec une augmentation de l'arrivée par voie terrestre, et finalement ce sont les circonscriptions des Aides sociale à l'enfance qui vont être les premiers guichets en première ligne de ces enfants, ce qui va évidemment poser un grand problème dans les modalités de prise en charge, particulièrement après 2007 et la réforme de l'ASE qui transforme un peu les modalités de prise en charge. Ça veut dire qu'on est plus sur une volonté de prise en charge et de suivi en milieu ouvert, alors que les jeunes vont plutôt demander une prise en charge et un placement, et on est plus sur d'autres modalités. Et cette transformation du travail avec l'arrivée de ces jeunes-là va entraîner certains conflits qui vont eux-mêmes entraîner la mise en place d'un dispositif ad hoc qui va d'abord être expérimenté notamment dans le 93 avec la mise en place d'un guichet externalisé associatif, notamment avec des associations aujourd'hui comme la Croix rouge qui sont des vieilles associations qui ont travaillé également sur la question de la circulation juvénile, et évidemment la mise en place ensuite de ce système à plus grande échelle avec évidemment la mise en place d'un guichet pour accueillir les primo-arrivants et faire en sorte de soulager ces difficultés.

Pour autant ce système de migration juvénile est assez ancien et on voit bien ici qu'il y a une succession d'appellations, une succession de modalités de prise en charge et qu'on est finalement aujourd'hui dans une réflexion qui continue autour de la mise en place, parce qu'on a que des systèmes qui sont ad hoc, temporaires aujourd'hui, de plus en plus dans une logique humanitaire sans prendre en compte les modalités, les caractéristiques, les déterminants-mêmes d'une migration juvénile qui est à observer principalement avec des caractéristiques propres au territoire de départ.